

COMMUNE DES ESTABLES

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16/12/2024 / Délibération N°20241216_07

Date de la convocation 10/12/2024

Nombre de conseillers en exercice : 11

L'an deux mille vingt-quatre et le 16/12/2024
À **18 heures 00**, le Conseil Municipal de
cette commune, régulièrement convoqué
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans
le lieu habituel de ses séances sous la
présidence de Philippe BRUN.

Présents : 7

Votants : 7 Pour : 7 Contre : 0 Abstentions : 0

X	Philippe BRUN	X	Yves SANIAL
X	Alice MALARTRE	Absent excusé	Thierry MICHEL
Absent excusé	Michel RIBES	X	Alain ROMEAS
X	Laurence EXBRAYAT	X	Jeanne PRADIER
	Alexandre MALARTRE	X	Michel LEYDIER
	Odette GAILHOT		

Alice MALARTRE a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Décision concernant le prêt arrivant à échéance le 31/03/2025

Le Maire RAPPELLE les conditions du prêt N°10278 07377 00020335504 (Objet : Attente FCTVA) souscrit le 08/02/2022 auprès du Crédit Mutuel :

- Montant nominal : 300 000,00 € (trois cent mille euros)
- Prêt à taux fixe de 0,39 % / an (taux effectif global de 0,43 %)
- Durée : 36 mois – Arrivée à échéance le 31/03/2025
- Remboursement partiel de 125 000,00 € à venir (cf. Décision budgétaire modificative à voter ce jour)

Comme suite au dernier Conseil municipal, les conditions d'une éventuelle prorogation de ce prêt ont été demandées au Crédit Mutuel et sont les suivantes :

- Prorogation possible sur 12 mois
- Au taux de 1,89 %
- Avec des Frais d'avenant de 150,00 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- De demander la prorogation de ce prêt et AUTORISE le Maire à procéder aux formalités nécessaires et à signer tous les actes et pièces s'y rapportant.



Philippe BRUN, Maire des Estables